Rapport de brigade de gendarmerie de Cergy la Tour

(ce rapport figurait dans le numéro 136 sous un format qui ne permettait pas une lecture facile.)

Exécution des prescriptions de l'art. 52 du Décret du 20 mai 1903 sur l'organisation et le service de la Gendie.

FORMAT : 315/205

MODÈLE GÉNÉRAL N° 1

Art. 84 du Règlement sur le Service intérieur.

A Cercy-la-Tour le 2 Juillet 1918.

8e Région Territoriale
~~1er CORPS D'ARMÉE~~

GENDARMERIE NATIONALE

8e LÉGION

COMPAGNIE de la Nièvre

ARRONDISSEMENT de Nevers

BRIGADE de Cercy-la-Tour

N° 52

OBJET :
A. S. de la chute d'un ballonnet et des ~~bruits alarmistes à ce sujet.~~

8e RÉGION
BUREAU de CENTRALISATION
des RENSEIGNEMENTS
6.7.18
N° du dossier 6602

Semblable rapport a été adressé :
1° à Mr le Cl et Ct la Subdivision
2° à Mr le ~~Préfet de la Nièvre~~
3° à Mr le Procureur de la République

8e RÉGION
7 JUIL 1918
N° ENTRÉE
BUREAU

Section de CENTRALISATION
10 JUIL 1918
N° 17532

RAPPORT du (1) chef de brigade de 4e classe Finelle
commandant (2) la brigade de Cercy-la-Tour
Sur (3) l'atterrissage d'un ballonnet à St Gratien et des bruits alarmistes produits par cette chute.

EMB. MAJOR DE L'ARMÉE
9 JUIN 1918
CABINET

Le 29 Juin dernier, vers 20 heures, un ballonnet enfant environ 50 décimètres, est tombé sur le territoire de la Cne de St Gratien, à proximité de la ferme "Billien" exploitée par Mr Bion, fermier.

D'après les renseignements recueillis, la petite domestique de la ferme a vu ce ballon, venant de la direction "Nord", tomber dans un champ derrière la maison et a prévenu la fermière qui s'y est rendue et l'a trouvé à terre. Le ballonnet portait une déchirure de 0m05 environ par laquelle s'échappait un gaz répandant une odeur quelque peu nauséabonde. La fermière l'a laissé sur place et, le lendemain matin, elle a prévenu le secrétaire de mairie qui s'est rendu sur les lieux, a ramassé l'enveloppe, l'a examinée extérieurement afin de s'assurer de sa provenance et intérieurement pour voir si elle ne contenait pas des papiers quelconques.

Après avoir constaté que cette enveloppe, en baudruche extra-mince, ne portait que le Nº 15.418 et une étoile et ne contenait rien à l'intérieur, le secrétaire de mairie a conclu que ce ballonnet n'était qu'un jouet comme il en est lancé les jours de fête, l'a emporté à la mairie

(1) Indiquer le grade et le nom.
(2) Indiquer le commandement.
(3) Indiquer l'objet du rapport.

NOTA. — Pour faciliter la rédaction, les rapports peuvent être faits sous la forme personnelle ou impersonnelle.

Les avis des chefs hiérarchiques seront consignés, s'il y a lieu, à la suite du rapport. Les inscriptions : brigade, arrondissement, compagnie, sont faites suivant l'autorité qui établit le rapport. Ce rapport est fait sur feuille simple, à moins que la rédaction et les apostilles successives ne nécessitent l'emploi d'une feuille double.

La largeur uniforme de la marge est de 0,07 centimètres.

47. - Leauley, rue St-Guillaume, 24 - 10 F.

pour faire des expériences aux enfants de son école et en a prévenu la gendarmerie qui se trouvait en tournée à St Gratien le 1er courant; il avait jugé cette chose insignifiante et ne l'avait pas déclaré plus tôt.

Le Chef de brigade a vu l'enveloppe de ce ballonnet, elle a la forme d'une poire, est en baudruche très mince; elle représente l'article de bazar vendu comme jouet et ne porte rien de suspect.

Le lendemain de la chute, c'est à dire le dimanche 30 Juin, un monsieur, habitant Vandenesse, se disant reporter du journal "Paris-Centre" de Nevers, est venu à St Gratien, a appris cette chose, est allé à la mairie voir l'enveloppe et a déclaré qu'il allait faire insérer cette chose au journal.

Le 1er Juillet courant, des bruits alarmistes circulaient notamment dans la Cne d'Isenay, tels que : "Un ballon boche, gros comme une fouillette est tombé derrière la grange Billien de St Gratien. Il s'est rassemblé plus de 150 personnes. Le ballon était gonflé au gaz asphyxiant; la fermière et sa bonne, qui en ont respiré sont tombées, il a fallu les emporter et appeler le médecin."

Les propos sont absolument faux, leur origine n'a pu être co. stolée, la Cne d'Isenay étant de la circonscription de la brigade de Moulins-Engilbert, mais, comme Isenay se trouve sur la route de St Gratien à Vandenesse, il pourrait se faire que ces bruits, peut être grossis ensuite, aient pour origine une narration plus ou moins exacte des faits, faite par le reporter du journal qui, d'après les renseignements recueillis, doit être Mr Bonabaut, gendarme en retraite à Vandenesse.

Fiévet

3e 2229/3 Vu et transmis
Nevers le 3 Juillet 1918
Le Lieutenant Colonel Brand.

N° 2565/3 VU & TRANSMIS
NEVERS, le 4 Juillet 1918
Le Chef d'Escadron Andréa Comt la Compie.

Vu et transmis à Monsieur le Général Commandant la 9e Région
Ministre de la Guerre. 4.H. Bureau
2e Section. - Le Général Commandant la 9e Région
Orange, le 8 Juillet 1918
Le Chef d'Escadron